

Logigramme d'aide à la déclaration

Évènement indésirable lié à la prise en charge médicamenteuse au sein d'un établissement de santé ou médico-social

Quelles conséquences ?

Numéros utiles pour avis médical urgent:

SAMU (15) → si pronostic vital engagé

Centre Antipoison et de Toxicovigilance :

03 83 22 50 50 → pour avis/conseils médicaux immédiats (avec ou sans symptômes)

Gravité des conséquences telles que :
décès, mise en jeu du pronostic vital,
déficit fonctionnel prévisible

Déclaration vers le [portail de signalement](#) en cochant
«EIGS - déclaration - 1ère partie »

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION | Portail de signalement des événements sanitaires indésirables

Signaler un événement sanitaire indésirable

Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.

Je suis un particulier
Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...

Je suis un professionnel de santé
Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...

Je suis un autre professionnel
Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

Transmission directe
à l'ARS

Apparition d'un effet indésirable suite à cet événement indésirable même si attendu (*hypotension après erreur d'administration d'un antihypertenseur par ex*) ou erreur médicamenteuse sans effet mais avec une origine produit (*problème d'étiquetage, de conditionnement, de dénominations proches...*)

A déclarer au Centre Régional de Pharmacovigilance

Via une nouvelle déclaration sur le portail des signalements en cochant « pharmacovigilance »

Absence de gravité
ou sans conséquence

A déclarer à l'ARS

A l'aide du formulaire EIG

Enregistrement
du signal et
analyse en
interne